

Chambéry, le 28 janvier 2008



L'Inspectrice d'académie
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Savoie

à

Monsieur le Directeur
ANAE
30 rue de Reuilly
75561 PARIS CEDEX 121

Service
Divel-scolarité

Bureau 211

Objet : *attestation d'inscription au répertoire
De l'Éducation nationale*

Affaire suivie par
Marie-Pierre Pocobens

Téléphone
04 79.69.16.36
Télécopie
04.79.69.72.99

Mil.
Ce.la73-Divel-ecol@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Inspection Académique Savoie
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux
131 avenue de Lyon
73000 Chambéry

site internet
<http://ia73.ac-grenoble.fr>

Monsieur ,

Je vous confirme que le centre : « L'ORNON » à SAINT SORLIN D'ARVES figure bien à notre fichier départemental des centres pouvant accueillir des classes en sorties scolaires avec nuitées, pour une capacité de 3 classes, sous le numéro : 011114A.

Après étude de votre dossier, mes services vous enverront une nouvelle attestation dans le courant de la présente année scolaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur , l'expression de ma considération distinguée.

Chapman
 BRENNAN-SARDEU
Sardeu

Copies : IEN de St Jean de Mnne
Chargé de mission



Préfecture de la région Ile-de-France

ARRETE 2009- 685

portant agrément pour l'activité de séjours de
« vacances adaptées organisées »

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR ET COMMANDEUR DE L'ORDRE
NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 114 ;
- VU le code du tourisme, notamment ses articles L. 211-1, L. 211-2, L.213-1, L. 412-2, R. 213-4,
- VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées;
- VU le décret n° 2006-1229 du 06 octobre 2006 relatif à l'agrément « vacances adaptées organisées », notamment son article 6;
- VU le dossier de demande d'agrément « vacances adaptées organisées » produit,
- SUR proposition du Directeur régional des affaires sanitaires et sociales

ARRETE :

Article 1^{er} : L'agrément prévu par l'article L 412-2 du code du tourisme et le décret n° 2005-1759 du 29 décembre 2005 relatif à l'agrément « vacances adaptées organisées » est accordé à :

L'Association ANAE
Sise 5, rue Emilio Castelar
75012 PARIS

29, rue Barbet de Jouy - 75700 PARIS -
Téléphone 01.44.42.63.65 - Télécopie 01.45.55.47.02



Article 2 : L'agrément, valable sur le territoire national, est accordé pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Pendant la durée de validité de cet agrément, l'association ANAE transmettra au préfet de région d'Ile-de-France chaque année, le programme de ses activités pour l'année suivante et pour lesquelles il a été agréé.

Article 4 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R412-17 du décret n° 2006-1229 du 06 octobre 2006 relatif à l'agrément «vacances adaptées organisées».

Article 5 : Le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à l'association ANAE.



POUR AMPLIATION
Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
L'Adjoint au Chef du Bureau du Cabinet


Michelle Annie COPIN

Fait à Paris, le **04 JUIN 2009**

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation,
Le Préfet, Secrétaire Général

Jean-François KRAFT

29, rue Barbet de Jouy - 75000 PARIS -
Téléphone 01.44.42.63.65 - Télécopie 01.43.55.47.02



COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)
Arrondissement de St Jean de Maurienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : ouverture d'un ERP – Chalet L'Ornon

Le Maire de la Commune de Saint Sorlin d'Arves,

Vu le décret n° 54-856 du 13 août 1954 et l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 23 Mars 1965 portant approbation du règlement de Sécurité,

Vu le Procès-Verbal de sécurité établi par le Service Départemental d'Incendie le 13 novembre 2007,

Vu l'attestation de sécurité délivrée par le Service Départemental d'Incendie le 16 novembre 2007 certifiant que l'établissement est conforme aux normes de sécurité,

Vu la demande d'autorisation d'ouverture présentée par l'Association Nationale Animation Education, propriétaire du chalet L'Ornon, établissement recevant du public,

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'Association Nationale Animation Education (ANAE), propriétaire du Chalet « L'Ornon » est autorisée à ouvrir cet établissement au public sous les réserves suivantes :

- Les prescriptions de sécurité édictées par le procès-verbal de visite du Service Départemental d'Incendie (ou de la Commission auxiliaire de sécurité) et par le décret du 13 août 1954 sus-visé, seront respectées de façon permanente ;
- L'exécution de travaux d'aménagements, modifications, non soumis au procès-verbal, ne pourra avoir lieu qu'après autorisation du Maire donnée sur avis de la Commission auxiliaire de sécurité ;
- Un registre de sécurité, prévu par l'article 39 du décret du 13 août 1954 sera mis en place, renseigné et présenté à toute demande des services de Police et Gendarmerie ou du Service Départemental d'Incendie.

Article 2 : La capacité d'accueil est limitée à **99 personnes**.

Article 3 : La Secrétaire de Mairie, le Chef de Corps de Sapeurs-Pompiers, la Gendarmerie ou Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à l'intéressé et une copie adressée à la Sous-Préfecture de Saint Jean de Maurienne.

Fait à Saint Sorlin d'Arves, le 29 novembre 2007

Le Maire,

Robert BALMAIN





Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Service Jeunesse, Sport et Vie Associative
BP 91113 - 73011 CHAMBERY Cédex
04 79 96 12 18 - 04 79 62 56 45
dd073@jeunesse-sports.gouv.fr

Anne-Marie PILLET
04 79 96 72 73

ANAE
5, rue Emilio Castellar
75012 PARIS

**Récépissé de déclaration n° 732801007
d'un local hébergeant des mineurs**

Local

Dénomination : **CHALET L'ORNON-ANAE**

Exploitant

Identité : **ANAE**

Implantation

Le Bourg 73530 SAINT-SORLIN-D'ARVES
Tél : 04 79 59 70 59

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 93
Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :
Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires :

Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 4
Date dernière visite commission sécurité : 21/05/2010
Date arrêté municipal d'ouverture : 03/06/1971
Remarques éventuelles :

Fait le 14 juin 2010 à CHAMBERY

Pour le Directeur départemental,
Le chef du pôle jeunesse, éducation populaire et vie associative

Jean-Marie GROLLEAU

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.
Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.



PREFECTURE DE LA SAVOIE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

St Alban Leysse, le 18 mars 2010

Groupement Prévention
Dossier suivi par : Cne BRUSSON

Commission de Sécurité d'Arrondissement de Saint Jean de Maurienne

RAPPORT DE VISITE

REFERENCES

Visite : Périodique
visite du 16/03/2010
N° permis de construire:
Date visite antérieure : 16/11/2007
N° de l'établissement : E28000004-000- 0

DESIGNATION

Commune : ST SORLIN D ARVES
Activité / Raison sociale : CENTRE DE VACANCES L ORNON
Adresse : Bourg
Propriétaire : ANAE
Exploitant : ANAE
N° de téléphone : 04 79 59 70 59

CLASSEMENT

Calcul de l'effectif	PUBLIC :	93	Dont hébergement :	93
	PERSONNEL :	6	TYPE :	RH
	TOTAL :	99	CATEGORIE :	4ème

Commission de Sécurité d'Arrondissement de
Saint-Jean-de-Maurienne

PROCES-VERBAL 22

Séance du 21 mai 2010

Dossier - E28000004-000-0
Etablissement - CENTRE DE VACANCES L ORNON Type RH 4^{ème}
Adresse - BOURG
Commune - ST SORLIN D ARVES

CE DOCUMENT EST INDISSOCIABLE DU RAPPORT DE VISITE

Conformément à l'article R 123-49 du code de la construction et de l'habitation, **le maire notifiera le résultat de la visite et sa décision à l'exploitant** soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.
En outre, la commission propose au maire de transmettre à l'exploitant les prescriptions mentionnées dans le procès-verbal.

Conformément à l'article R 123-43 du code de la construction et de l'habitation, **les constructeurs, installateurs et exploitants** sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus ou entretenus en conformité avec les dispositions de la présente réglementation. A cet effet, **ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation aux vérifications nécessaires par des organismes ou personnes agréées** dans des conditions fixées par arrêté du ministre de l'intérieur ou des ministres intéressés.

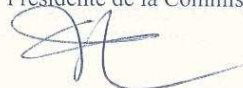
Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement.

La commission émet par la voix de son président, un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Il appartient à l'exploitant ou au propriétaire de satisfaire au plus tôt aux prescriptions du présent rapport.

Conformément à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, cet établissement doit être visité périodiquement tous les 3 ans par la commission de sécurité. Il appartiendra au maire de demander la visite auprès du secrétariat de la commission au terme de ce délai.

La Secrétaire Générale,
Présidente de la Commission,



Nicole Pépin

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Arrondissement de St-Jean-de-Maurienne

MAIRIE
De
SAINT SORLIN D'ARVES

73530

Tel : 04.79.59.70.67

Fax : 04.79.59.76.81

Saint Sorlin d'Arves, le 21 juin 2010

ANAE

Chalet L'Ornon

73530 SAINT SORLIN D'ARVES

Objet : Rapport de visite de sécurité du chalet L'Ornon

Madame, Monsieur,

Suite à la commission de sécurité réunie en Sous-Préfecture de Saint Jean de Maurienne le 21 mai 2010, je vous prie de trouver ci-joint le rapport de visite de sécurité de votre établissement.

Je reste à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,
Robert BALMAIN

